

Discours/Message Lu
de Madame Roselyne BACHELOT-NARQUIN
Ministre de la santé et des sports

MESSAGE LU

CLÔTURE des TRAVAUX

« LA NOUVELLE GOUVERNANCE de la SANTÉ »

-Samedi 3 Octobre 2009-

(NANTES)

Monsieur le président, cher François Bourdillon,
Mesdames, messieurs,

Retenue par les contraintes d'une actualité chargée, je ne peux malheureusement être parmi vous aujourd'hui pour la clôture de vos travaux consacrés à « la nouvelle gouvernance de la santé ». Je le regrette d'autant plus vivement qu'il s'agit d'un sujet auquel, vous le savez tous, je porte le plus grand intérêt.

La mobilisation des acteurs de santé publique autour de la mise en place des agences régionales de santé, et, au-delà, autour des enjeux de la gouvernance du système de santé en région, a été exemplaire.

En effet, partout, vous vous êtes réunis, sous l'égide de la société française de santé publique, et en partenariat avec l'INPES, pour débattre, proposer et construire la future politique de prévention et promotion de la santé, qui se mettra en place dans le cadre de la réforme.

Je peux vous assurer que vous avez été entendus et que vos propositions sont prises en compte, certains ayant même déjà été actées.

*

La loi « *Hôpital, patients, santé et territoires* » a été promulguée cet été, après plusieurs mois d'un débat particulièrement riche, au Parlement et dans la société civile.

Elle va décroiser notre système de santé, grâce, en particulier, à la création des agences régionales de santé, les ARS, dont les préfigureurs ont été nommés cette semaine en Conseil des ministres.

Désormais responsables du pilotage du système de santé en région, la mission des ARS sera notamment d'organiser l'offre de santé sur tout le territoire, au plus proche des attentes et des besoins des patients. Les actions qu'elles mèneront devront investir l'ensemble du champ de la

santé et de l'autonomie, dans une logique de transversalité et de complémentarité.

Les ARS seront ainsi un outil de simplification de la gouvernance de notre système de santé, car, réunissant sept services de l'Etat et de l'Assurance maladie, aujourd'hui distincts, elles constitueront, pour les professionnels et pour nos concitoyens, un interlocuteur unique au niveau régional.

En particulier, on a trop longtemps séparé l'organisation des soins de leur financement. Cela va changer. Il fallait cesser de croire que l'organisateur et le financeur pouvaient continuer à rester séparés. Les agences régionales de santé sont, à cet égard, un outil indispensable de meilleure coordination et donc d'efficacité.

Les ARS réaffirment en effet, avec force, la volonté des pouvoirs publics, au sens large, Etat et Assurance maladie, d'assumer pleinement toutes leurs responsabilités, conformément au pacte de 1945.

Mais les ARS incarnent surtout un « nouveau modèle » de service public.

Nouveau, car il se fonde sur l'union des forces, là où la séparation est aujourd'hui la règle.

Nouveau aussi, car les ARS battent en brèche les deux défauts majeurs de notre système de santé, que sont son cloisonnement, et son excessive centralisation.

Nouveau enfin, car les ARS vont incarner un service public où la logique de résultats prime sur la logique de moyens, un service public plus orienté vers le pilotage que vers la gestion, un service public où l'évaluation et la transparence seront la règle : en un mot, un service public renouvelé.

Concrètement, les ARS vont d'abord, en matière de santé publique, renforcer l'ancrage territorial des politiques de santé, en les adaptant aux besoins de chaque territoire, pour y répondre de manière plus juste. La lutte contre les inégalités territoriales en santé s'en trouvera renforcée.

Les ARS seront un outil de responsabilisation de notre système de santé.

Il s'agit effectivement de donner plus de responsabilités, au niveau local, à l'ARS, qui aura de réelles marges de manœuvre, mais aussi aux différents acteurs du système de santé : élus locaux, représentants des usagers, professionnels de santé. Ces derniers auront un droit de regard et d'intervention inédit sur les politiques de santé qui seront menées dans leur région.

Elles s'appuieront sur les conférences régionales de santé et de l'autonomie, qui devront organiser l'expression en leur sein des représentants des usagers. Par les avis et les propositions qu'elles formuleront, elles poursuivront leur mission d'évaluation du respect des droits des usagers, de l'égalité de l'accès aux soins et de la qualité de la prise en charge, et organiseront le débat public sur les questions de santé. J'ai tenu à ce que les usagers aient une place renforcée dans la gouvernance du système de santé.

Sur un territoire de santé dont elle sera libre de déterminer le périmètre, l'agence régionale de santé constituera également des conférences de territoire. Celles-ci permettront de conjuguer les expertises en partageant, avec les acteurs locaux, les analyses précises des besoins existants et la définition des actions adaptées aux réalités concrètes de ces territoires.

*

Concernant plus spécifiquement la gouvernance, vous m'avez demandé que les ARS disposent d'un département consacré à la prévention et à la promotion de la santé.

J'ai le plaisir de vous confirmer que vous avez été entendus. En effet, un véritable pilotage de la mission prévention et promotion de la santé va être organisé en région, pour la première fois, au sein d'une direction santé publique, au même rang que la direction des soins.

Pour conclure, je reprendrais volontiers à mon compte votre formule : « les ARS sont une opportunité unique pour développer la prévention en France ».

Telle a en effet été ma volonté en défendant cette loi. Sa promulgation n'est qu'une étape, certes importante ; à présent, il nous appartient de la mettre en œuvre efficacement sur le terrain.

Vous avez montré par votre mobilisation que vous étiez attachés à cette évolution. Je compte sur vous pour poursuivre dans cette voie que nous avons tracée ensemble, dans un dialogue fructueux et constructif.

Je vous remercie.